COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

NOTE SUR L'INFLATION DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

Premier semestre 2023

Mise en œuvre de STAT-CEMAC
Financement FODEC

N° : 0003

Edition août 2023

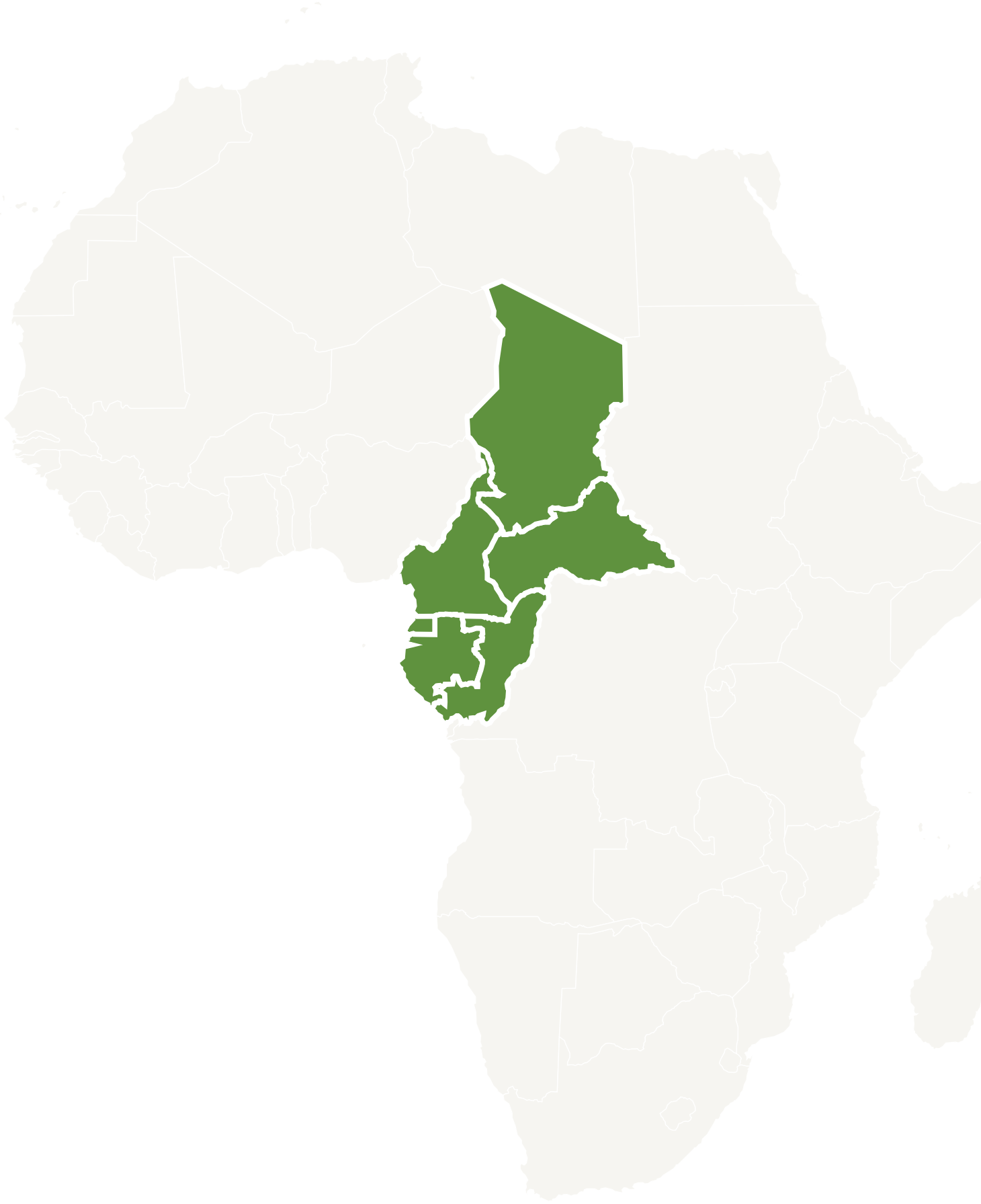

Avant-propos

Conscients de l'importance de la mise en place d'un système performant en matière d'information statistique dans le but de renforcer la convergence des politiques et des performances macroéconomiques des pays de la CEMAC, les Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, ont adopté le Programme Statistique sous régional de la CEMAC (STAT CEMAC), qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté sur la période 2021-2030.

Ce programme est arrimé à la Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA 2) de l'Union Africaine. Il se donne pour vision de mettre en place « Un système statistique performant qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées, disponibles à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de la CEMAC ».

La mise en œuvre de ce programme connait des avancées significatives avec des financements internes de la Commission de la CEMAC, du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) et de l'appui financier de nos Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Banque Mondiale et AFRISTAT.

Les activités relatives à la production de l'indice des prix, qui nous permettent d'apprécier le niveau de l'inflation dans les pays de la CEMAC et dans la zone toute entière, entrent dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. L'inflation est un indicateur avancé de la santé économique. Sa production régulière au niveau des États membres et de la Sous-région permettra d'informer régulièrement nos décideurs sur les mesures de politiques économiques à mettre en œuvre.

Le Président de la Commission de la CEMAC
Baltasar ENGONGA EDJO'O

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS 5

II. RÉSUMÉ 6

III. INTRODUCTION GENERALE 6

IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION DANS LA CEMAC 8

V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC 9

VI. LES CAUSES DE L'INFLATION DANS LA CEMAC 16

VII. PERSPECTIVES 2023 17

VIII. CONCLUSION GENERALE 18

IX. ANNEXES 19

Liste des Tableaux et graphiques

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC 5

Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019) 19

Tableau 3 Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %) 19

Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %) 20

Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %) 20

Tableau 6 : Variation en moyenne annuelle au mois (m) des indices des fonctions de consommation (en %) 21

Tableau 7 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices de la nomenclature secondaire (en %) 21

Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices globaux des pays de la Communauté 6

Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 de l'indice global et de ses composantes 8

Graphique 3 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %) 22

Graphique 4 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices de la nomenclature secondaire 22

Graphique 5 : Évolution des cours du blé et du mais 23

Graphique 6 : Évolution des cours des principaux aliments et du pétrole brut sur le marché international 23

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de la CEMAC

L'inflation dans la CEMAC est mesurée par le taux d'accroissement de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de la CEMAC (base 100, 2019). Par Règlement N° 03/21-CEMAC-UEAC-CM-36 du 27 janvier 2021 portant modalités d'élaboration, de calcul et de publication de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des Etats membres de la CEMAC, la Commission de la CEMAC a rendu obligatoire, la publication régulière et la diffusion de l'IHPC dès 2022. À cet effet, un guide méthodologique de l'IHPC a été annexé au Règlement. Dans ce guide, il s'agit essentiellement d'harmoniser les points méthodologiques de calcul des IPC nationaux au sein des États membres de la CEMAC : nomenclature de consommation (niveau fonction de consommation et harmonisation des libellés, des intitulés, des niveaux agrégés de la nomenclature de consommation, la définition de l'inflation sous-jacente), les méthodes de description des produits, les formules de calcul, les méthodes d'apurement des données, etc. Cette harmonisation vise à minimiser le biais du calcul d'un taux d'inflation au niveau communautaire directement à partir des IPC nationaux. Par ailleurs, en vue de développer et de produire régulièrement les données statistiques harmonisées et fiables pour les besoins de coordination des politiques économiques, monétaires et socio- démographiques de la Sous-région, la Commission de la CEMAC a adopté le Règlement N°04/21-UEAC-115-CM-36 portant modalités d'élaboration, de calcul et de diffusion de l'inflation sous-jacente au sein des États membres. Cet indicateur complémentaire de l'inflation devrait faciliter les analyses et préparer diverses utilisations possibles de l'indice.

Dans la méthodologie de calcul des indices, les Dépenses de Consommation Individuelles des Ménages (DCIM) issues du Programme de Comparaison International de 2017 ont été utilisées comme poids des pays pour l'agrégation de l'indice communautaire. Le Tchad et le Cameroun ont procédé à un changement d'année de base.

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC

Pays	Nombre de variétés	Nombre de points de vente	Nombre de produits élémentaires	Nombre de relevés	Nombre de sites*	Nombre de centres d'observations**
CAMEROUN	*1163*	*9000*	*20 807*	*50 000*	*10*	*29*
RCA	*748*	*3 407*	*11 653*	*13 000*	*06*	*06*
CONGO	*635*	*2 332*	*8 162*	*36 156*	*05*	*05*
GABON	*750*	*2 670*	*22 768*	*27 452*	*04*	*16*
GUINÉE ÉQUATORIALE	*500*	*637*	*5 302*	*10 787*	*05*	*05*
TCHAD	*634*	*1 660*	*8 964*	*21 660*	*08*	*08*
CEMAC	***///***	***19 706***	***///***	159 055	***38***	***69***

**les sites représentent les zones économiques pour lesquelles l'indice est calculé*

***Les centres d'observations quant à eux représentent les zones de collecte (sous strate des sites)*

Source : INS des États membres

II. RÉSUMÉ

En juin 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages dans la CEMAC, affiche une variation mensuelle de 0,4 %. La variation du niveau général des prix à la consommation finale des ménages a plafonné à 5,7 % dans la zone CEMAC par rapport au même mois de 2022.

A fin juin 2023, en moyenne annuelle, le taux d'inflation se situe à 6,6 % au niveau sous régional, au-dessus de la norme communautaire.

En rythme mensuel, l'IHPC a évolué à la hausse dans les différents États membres de la CEMAC à l'exception de la République Centrafricaine et de la Guinée Equatoriale où le niveau général des prix a baissé en comparaison à son niveau du mois de mai respectivement de 0,5 % et 0,9 %. Les variations mensuelles sont de 0,6 % au Cameroun, 1,0 % au Congo, 0,3 % au Gabon et 0,6 % au Tchad.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est supérieur à la norme communautaire dans tous les États membres et se présente comme suit : Cameroun (+7,7 %), Tchad (+7,5 %), RCA (+5,5 %), Gabon (+5,1 %), Guinée Équatoriale (+4,2 %) et Congo (+3,4 %).

Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices globaux des pays de la Communauté

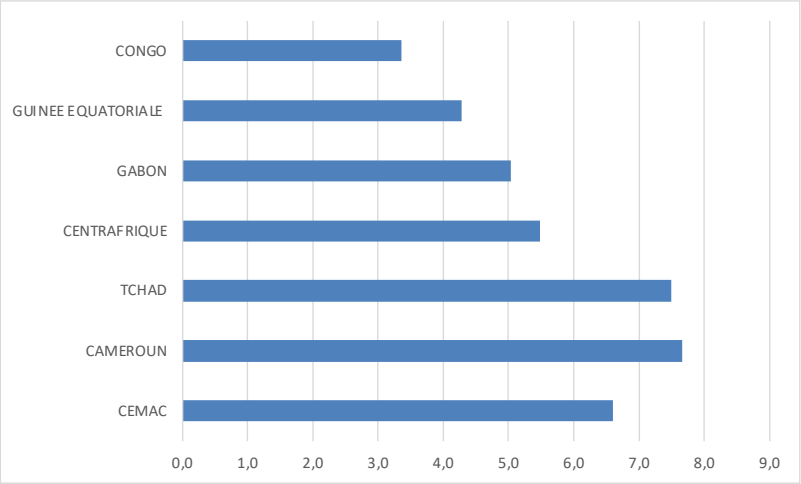

III. INTRODUCTION GENERALE

En dépit de la reprise de la consommation post-Covid-19, de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, et du changement climatique, le premier semestre de l'année 2023 est marqué par un recul progressif de l'inflation mondiale, qui passe d'une prévision annuelle de 7,0% en avril à 6,8% en juillet. Le ralentissement du rythme de l'inflation mondiale est attribuable à plusieurs causes. On note d'abord, l'adoption d'une politique monétaire restrictive par la plupart des banques centrales dans le monde à travers le relèvement généralisé des taux d'intérêt qui a produit les effets attendus. Il résulte de cette politique le fléchissement de la demande des ménages. La reprise économique chinoise suite à sa réouverture serait moins forte que prévue, avec pour conséquence un effet sur les tensions inflationnistes moins important. D'autres principaux facteurs limitant la progression des prix des produits énergétiques en 2023 sont le plafonnement des prix du pétrole russe par l'Union européenne et la reconstitution des stocks énergétiques en Europe. Enfin, il importe de mentionner la restauration des chaines d'approvisionnement mondiales facilitée par l'application des accords sur les céréales ukrainiennes, d'une part, et d'autre part, par la levée de l'état d'urgence sanitaire lié à la Covid-19 en mai 2023 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

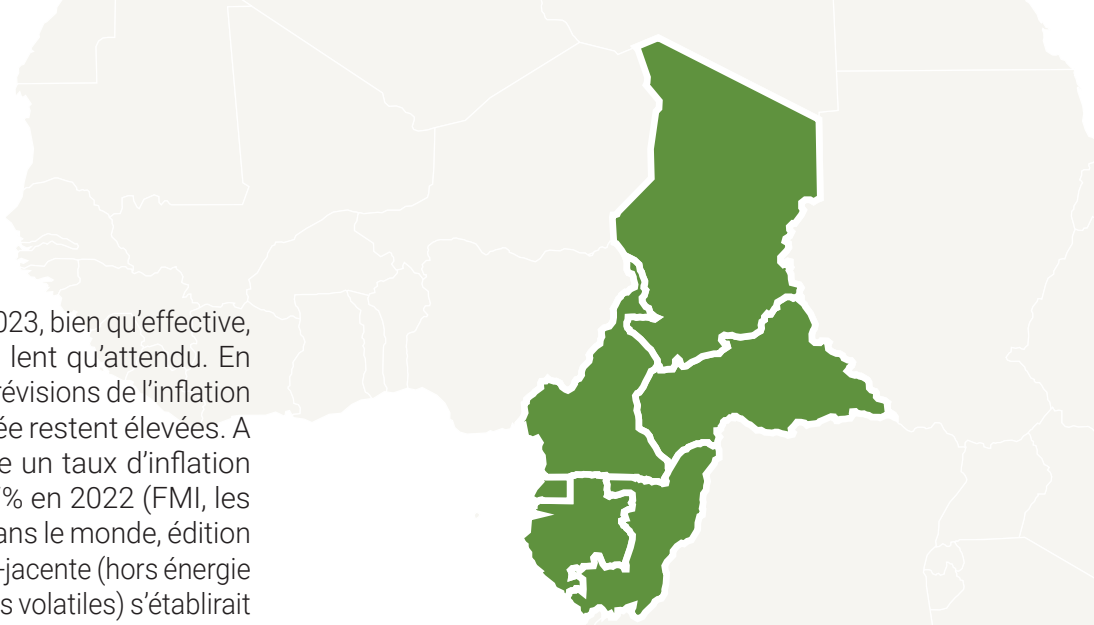

La désinflation mondiale en 2023, bien qu'effective, se produit à un rythme plus lent qu'attendu. En conséquence, les nouvelles prévisions de l'inflation du FMI pour le reste de l'année restent élevées. A fin 2023, on devrait atteindre un taux d'inflation mondiale de 6,8% contre 8,7% en 2022 (FMI, les perspectives économiques dans le monde, édition de juillet 2023). L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits alimentaires les plus volatiles) s'établirait à 6,0% en 2023, en légère baisse par rapport à son niveau de 6,5% atteint en décembre 2022.

Dans les pays développés, le recul de l'inflation semble se généraliser. Selon le Bureau of Labor Statistics (juillet 2023), l'inflation annuelle à fin juin aux Etats-Unis s'élève à 3,0%, alors qu'elle était de 4,0% en mai et 9,0% en juin 2022. Cette évolution des prix à la consommation des ménages correspond à la plus faible inflation annuelle depuis 2021, et s'explique principalement par la baisse des prix des produits énergétiques et une hausse modérée des produits alimentaires comparé à l'année 2022. Cette baisse sensible de l'inflation aux USA résulterait des effets des taux d'intérêt élevés adoptée par la Fed et de l'épuisement de l'épargne des ménages constituée pendant le ré-confinement. La zone euro enregistre aussi un recul significatif de l'inflation en juin 2023, soit un taux d'inflation annuelle de 5,5% contre 6,1% en mai, se situant ainsi de loin en-dessous de son niveau de 8,6% en juin 2022 (Eurostat, juin 2023). Cette tendance baissière de l'inflation européenne serait le résultat du repli des cours des matières premières et de la normalisation des chaines d'approvisionnement mondiales. Le taux d"inflation au Royaume-Uni en juin 2023 se situe à 7,9%, en baisse par rapport au taux de mai (8,7%) et et à celui de juin 2022 qui se situait à 9,4% (Office for National Statistics, juillet 2023). La baisse des prix des produits énergétiques raffinés et l'augmentation modeste des prix des denrées alimentaires sont les principales causes de la désinflation au Royaume-Uni.

L'inflation dans les économies émergentes et en développement enregistre globalement un repli tout en restant élevée. Parmi les BRICS, la Chine représente une exception avec une inflation faible par rapport à la valeur cible de 2%. En juin 2023, les prix à la consommation des ménages ont baissé de 0,2% par rapport au mois de mai, alors que l'inflation en moyenne annuelle est nulle (National Bureau of Statistics of China, juillet 2023). En Inde, le taux d'inflation de juin 2023 est de 4,81% d'après le Ministère en charge de la statistique. Ce taux légèrement au-dessus de ceux de mai (4,30%) et d'avril (4,70), est largement inférieur à celui de juin 2022 (7,01%). La désinflation est aussi forte en Russie (de 15,9% en juin 2022 à 3,3% en juin 20231) et au Brésil (12,04% en juin 2022 contre 3,4% en juin 2023)2, tandis qu'elle est faible en Afrique du Sud (de 7,4% en juin 2022 contre 5,4% en juin 2023)3.

De manière générale, l'inflation reste à des niveaux élevés à travers l'Afrique Subsaharienne en raison des facteurs extérieurs comprenant les prix élevés des produits importés et les mouvements des taux de change. Pour l'année 2023, la Région enregistrerait un léger recul de l'inflation avec une prévision de la croissance annuelle moyenne des prix de l'ordre de 10%, soit un ralentissement d'un demi-point de pourcentage par rapport à l'année 2022. Dans la zone UEMOA cependant, l'inflation atteindrait en 2023 un taux de 3,9%, en net repli par rapport à son pic annuel de 7,4% observé en 2022. Le Nigeria, avec une croissance rapide des avoirs de réserve, connaîtrait une dynamique haussière de l'inflation en 2023, à 20,1% contre son niveau de 18,8% en 2022. Les économies de la zone CEMAC étant fortement orientées vers l'extérieur, elles sont fortement exposées à l'évolution des facteurs de risque d'inflation externes en plus des déséquilibres macroéconomiques internes favorables aux variations des prix.

---

1 https://www.statista.com/statistics/276323/monthly-inflation-rate-in-russia/

2 Brazilian Institute of Geography and Statistics (Juillet 2022, juillet 2023)

3 Statistics South Africa (juillet 2023)

IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION DANS LA CEMAC

En juin 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages (IHPC) dans la zone CEMAC connait une hausse de 0,4% par rapport à son niveau de mai 2023. Comparé à son niveau de juin 2022, l'indice a connu une augmentation de 5,7%. Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 6,6%, dépassant ainsi le seuil communautaire de 3,0% dans tous les États membres.

En ordre décroissant, les taux d'inflation en moyenne annuelle sont de 7,7% au Cameroun, 7,5% au Tchad, 5,5% en RCA, 5,1% au Gabon, 4,2% en Guinée Equatoriale et 3,4% au Congo

La hausse des prix dans la Sous-région est principalement attribuable à la composante « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » qui a enregistré une augmentation de 10,8% mais aussi dans une moindre mesure à la composante « transport », où les prix ont progressé de 7,0%. De même, l'augmentation des prix dans certaines catégories de consommation, telles que les biens et services liés au « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » ainsi que les « restaurants et hôtels », les « articles d'habillement et chaussures » et les « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer », a également contribué à la hausse des prix.

Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 de l'indice global et de ses composantes

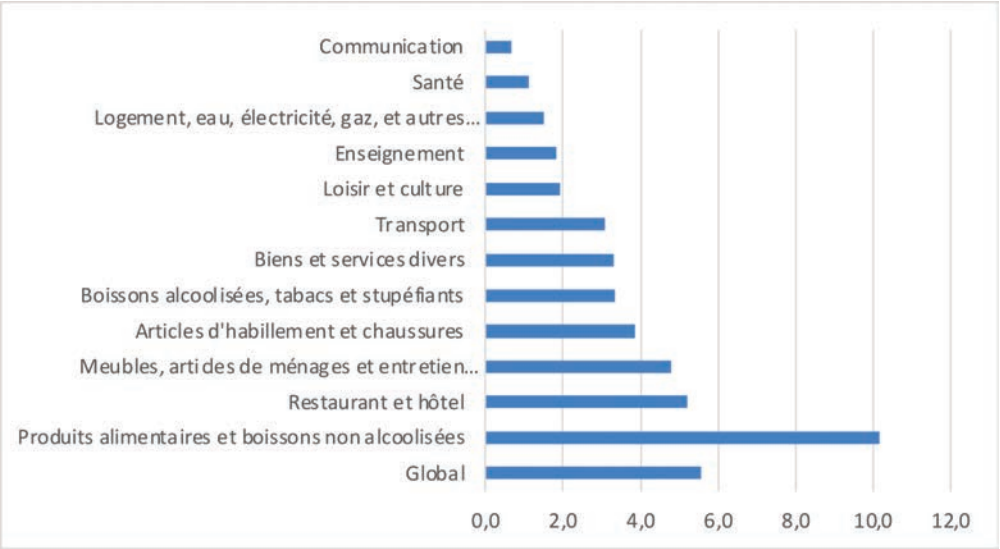

L'analyse suivant la volatilité des produits indique que l'augmentation des prix est principalement due à la progression des prix des produits frais (produits volatiles), qui ont flambé de 10,0%. Par ailleurs, les niveaux de prix ont augmenté de 4,6% pour l'énergie et de 5,3% en excluant les produits frais et l'énergie.

En ce qui concerne l'origine les biens, l'inflation est davantage attribuable à des facteurs locaux. En effet, l'augmentation est plus marquée pour les produits locaux, dont les prix ont augmenté de 7,7%, que pour les produits importés, dont les prix ont connu une hausse relativement moins importante de 6,1%.

V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC

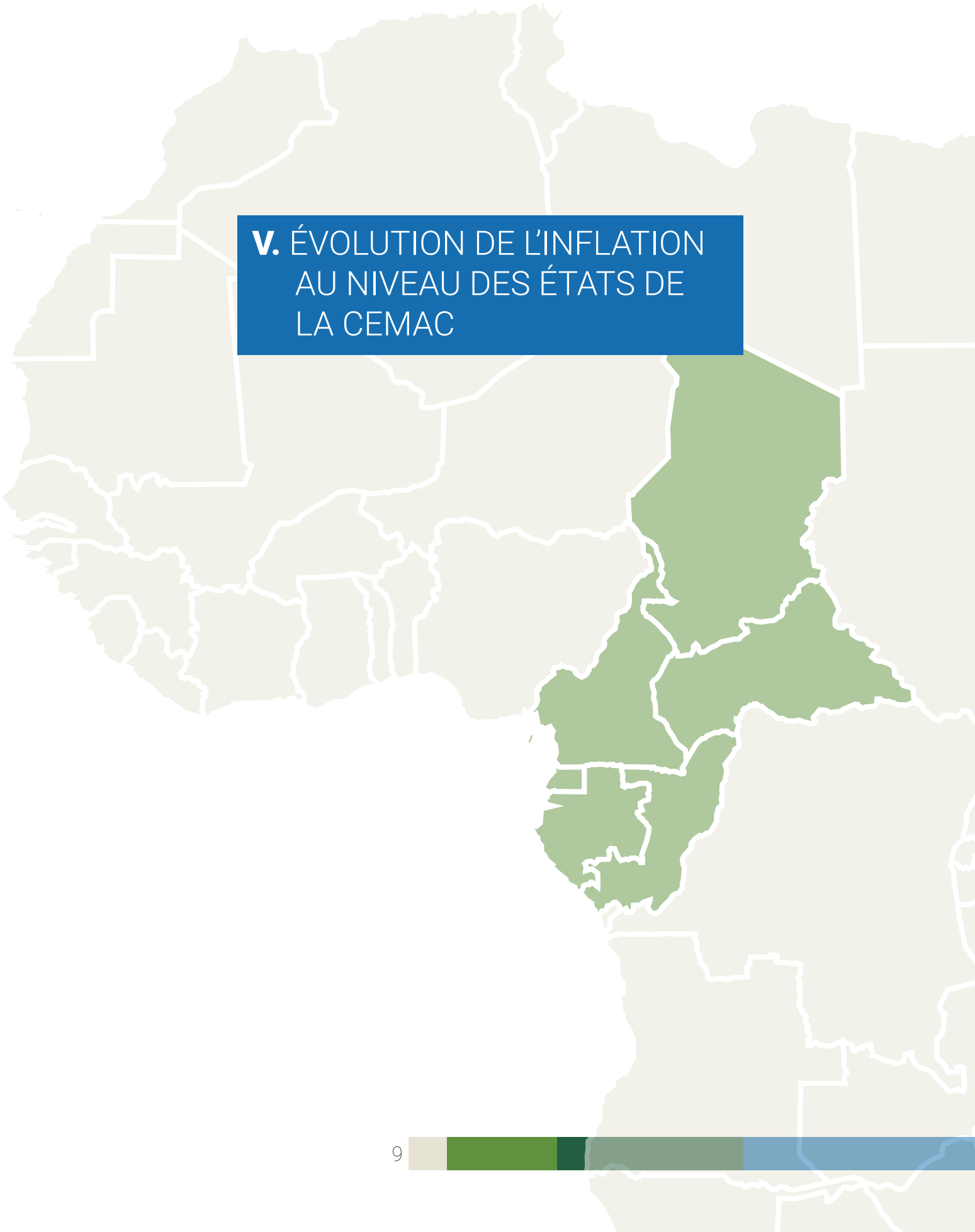

Au Cameroun : ***En juin 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a enregistré une augmentation de 0,6 % par rapport à mai 2023. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 8,0 %. En moyenne sur les douze derniers mois, le taux d'inflation en juin 2023 atteint 7,7 %, dépassant ainsi le seuil de 3 % fixé par la CEMAC.***

A fin juin 2023, le niveau général de prix progresse du fait surtout du regain de 13,7% des prix des produits alimentaires et de 8,1% des coûts des transports. Les «meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» ainsi que les services de «restaurants et hôtels» ont également connu des hausses respectives de 8,6 % et 7,3 %. La hausse des prix des produits alimentaires peut être expliquée principalement par l'augmentation des prix des huiles et graisses, des produits laitiers et œufs, des pains et céréales, des poissons et fruits de mer, ainsi que des légumes.

Concernant les coûts des transports, l'augmentation est due principalement à la hausse des prix des services de transport, notamment du transport routier (moto-taxi, transport interurbain, etc.), et dans une moindre mesure du transport aérien. Les coûts du transport routier ont suivi l'évolution du prix du carburant à la pompe, qui a augmenté. Le litre d'essence super est en effet passé le 1er février 2023 de 630 FCFA à 730 FCFA, et celui du gasoil est passé de 575 FCFA à 720 FCFA. Le prix du pétrole lampant, largement consommé par les couches sociales défavorisées, est resté stable à 350 FCFA le litre, tout comme le prix de la bonbonne de 12,5 kg de gaz domestique, qui est toujours vendue à 6 500 FCFA. Afin de garantir le pouvoir d'achat des consommateurs face à ces mesures visant à préserver les équilibres budgétaires, les salaires des agents publics ont été revalorisés en moyenne de 5,2% et le SMIG remonté à 41 875 FCFA contre 36 270 FCFA.

Quant à la composante «restaurants et hôtels», la hausse des prix est due notamment au renchérissement des services de restauration.

L'analyse de l'évolution du niveau général des prix en fonction de la volatilité des produits indique que la progression observée en juin 2023 résulte surtout de la hausse du niveau des prix des produits frais de 12,5 %. Les prix de l'énergie augmentent de 4,1 % après avoir été stables sur la même période en 2022. Suivant l'origine des produits, l'inflation est davantage d'origine locale : elle est plus prononcée pour les produits locaux dont les prix ont augmenté de 8,2 % et moins marquée pour les produits importés, dont les prix ont connu une hausse moins forte de 6,0 %.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Outre les mesures déjà mises en place par le Gouvernement pour contenir l'inflation au cours de l'année 2022, de nouvelles mesures en relation avec l'actualité internationale ont été mises sur pied au premier semestre de l'année 2023. Dans la Loi de finances 2023, les semences, les engrais et les produits agricoles sont désormais exonérés de taxes à l'importation. Bien plus, les droits d'accises sur les boissons intégrant des intrants locaux bénéficient d'une décote des droits d'accises de 30%.

En République Centrafricaine : ***En juin 2023, l'Indice des Prix à la Consommation a baissé de 0,5% par rapport au mois de mai 2023. L'analyse en glissement annuel montre une progression de l'IHPC de 2,4% et le taux d'inflation en moyenne sur les 12 derniers mois est de 5,5% au niveau national.***

Le taux d'inflation nationale en moyenne annuelle est tiré principalement par les fonctions « Produits alimentaires et Boissons non alcoolisées » (+6,4%), « transport » (+25,2%) et « Enseignement » (+8,7%).

Selon la volatilité des produits, l'inflation nationale est tirée par les produits « Hors énergie et produits frais » (+5,9%) et des produits frais (+5,3%).

Suivant l'origine des produits, l'inflation nationale est tirée plus par les produits locaux (+6,0%) que les produits importés (+4,2%).

Selon le secteur de production des biens et services, la hausse des prix est affichée à tous les niveaux : 6,2% pour le primaire, 4,5% pour le secondaire et 7,0% pour le tertiaire.

Selon la durabilité des biens, ce sont les services qui tirent davantage à la hausse le niveau de l'inflation avec une évolution de 7,0% en juin 2023, suivi des biens non durables (+5,0%), des biens semi-durables (+4,6%) et des biens durables (+3,4%).

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Homologation des prix des produits de première nécessité.

Au Congo : ***Le niveau général des prix du mois de juin 2023 a progressé de 1,0% par rapport au mois de mai 2023. Comparativement au mois de juin 2022, le niveau général des prix a progressé de 4,1%. Le taux d'inflation en moyenne sur les 12 derniers mois se situe à 3,4%.***

L'augmentation du niveau des prix est essentiellement due à la hausse de 5,3 % des prix de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et de 3,1% de la fonction « Restaurant et hôtel ».

Selon l'origine des produits, on observe une progression des prix des produits locaux de +5,2% et de +8,2% pour les prix des produits importés.

En ce qui concerne la durabilité, on observe des hausses conjuguées des prix des biens durables (+3,9%), des biens non durables (+16,7%) et des services (+3,5%). Par contre, on a enregistré une baisse de 1,6% des prix des biens semi-durables.

Par secteur de production, les prix ont augmenté de +7,8% dans le secteur primaire, de +7,1% dans le secteur secondaire et de +3,5% dans le secteur tertiaire.

Selon l'origine des produits, l'inflation sous-jacente a connu une hausse de+ 5,5%, les prix des produits énergétiques et des prix des produits frais ont enregistré des hausses respectives de +6,2% et +7,9%.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

En juin 2022, le Gouvernement du Congo a signé et publié le Décret n°2022-370 du 29 juin 2022 portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023. Ce plan a été élaboré afin de mettre en œuvre des mesures et des actions ciblées pour contrer les tensions inflationnistes observées sur les marchés et la hausse des prix des produits importés. Ce plan devrait permettre d'optimiser le niveau d'approvisionnement en produits alimentaires et de soulager les effets négatifs de la crise sur le panier de la ménagère ;

La Note circulaire n° 0021/MEF- CAB du 30 septembre 2022, relative à l'exonération du droit de douane, de la redevance informatique et de la taxe sur la valeur ajoutée de certains produits alimentaires de base (blé, huile végétale raffinée, viandes et abats comestibles congelés, poisson de mer, riz…) et intrants agro-pastoraux et halieutiques (engrais, aliments de bétail, animaux reproducteurs, œuf destiné à l'incubation, semence et autres intrants…), le cas échéant à l'exception des taxes communautaires, pendant une durée d'un (1) an.

Des mesures de tarification prises sur la facilitation du transport des marchandises agro-alimentaires et des produits alimentaires de base des centres de production vers les grands centres de commercialisation.

Au Gabon : ***L'indice des prix à la consommation des ménages du Gabon au mois de juin 2023 a connu une hausse de 0,3% par rapport au mois dernier. En glissement annuel, les prix ont progressé de 3,9%, l'inflation en moyenne sur les 12 derniers mois se positionnant à 5,1%.***

Cette hausse des prix observée en moyenne annuelle est principalement liée à celle des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » qui ont augmenté respectivement de 7,9% et 3,8%.

Suivant la volatilité des produits, les prix des produits frais, des produits hors énergie et hors produits frais ainsi que des produits énergétiques ont augmenté respectivement de 8,5%, 5,5% et 2,2%.

Pour ce qui est de l'origine des produits, une hausse des prix en moyenne annuelle est observée, aussi bien pour les produits importés (+6,0%) que pour les produits locaux (+5,0%).

Suivant la durabilité des biens, on note un accroissement des prix des biens non durables (7,0%), des biens semi-durables (5,0%), des biens durables (4,9%) et des services (3,2%).

Par secteur de production, les prix se sont accrus de 8,9%, dans le primaire, de 5,1% dans le secondaire et de 3,2% dans le tertiaire.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Entre Janvier et Juin 2023 face à la hausse des prix, l'Etat a entrepris les mesures suivantes :

La création d'un ministère spécialisé dans la lutte contre la vie chère afin d'assurer la veille sur le respect des mesures prises par le Gouvernement pour contenir l'inflation ;

L'organisation des assises nationales sur la vie chère. Elles ont consisté à examiner pour chaque groupe d'opérateurs, les produits qui feront l'objet d'une subvention, d'une exonération de taxe ou d'une autre forme de révision de prix ;

La signature d'un protocole d'accord entre Le Gouvernement et les opérateurs économiques intervenants dans la chaîne des prix pour l'application d'une mercuriale fixant les prix plafond aux stades gros, demi-gros et détail de 67 produits alimentaires importés de catégories viande, volaille, poisson, conserves, riz et produits laitiers.

En Guinée Équatoriale : ***En juin 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a enregistré une baisse de 0,9% par rapport à mai 2023. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation a connu une augmentation de 0,4%. En moyenne sur les douze derniers mois, le taux d'inflation en juin 2023 atteint 4,2 %, dépassant ainsi le seuil de 3 % fixé par la CEMAC.***

A fin juin 2023, la progression du niveau général de prix est essentiellement liée à la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+4,1%) » et aux fonctions « Transport » (+10,5%),« Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+3,0%) et « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+5,4%).

La hausse des prix des produits alimentaires peut être expliquée principalement par l'augmentation des prix des beurres et margarines (+16,5%), des huiles (+14,4%), de la charcuterie (+11,0%), des produits de boulangerie (+10,3%) et des pâtes (+10,7%).

En ce qui concerne le transport, on note une augmentation notamment du transport maritime (+36,0%), du transport aérien (+13,2%), des services divers liés aux véhicules (+15,5%), des motocyclettes (+15,5%) et des véhicules automobiles (+10,1%).

Quant aux boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants, la hausse des prix est due notamment à celle des vins et boissons fermentées importées (+11,9%), des bières importées (+5,1%) et des spiritueux (+4,0%).

Concernant les « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer », on observe une hausse des prix des tapisseries d'ameublement, autres revêtements et réparation de sols (+20,1%), des meubles et articles d'ameublement (+14,3%) et de la réparation de meubles, meubles et revêtements (+12,7%).

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Les mesures prises par le Gouvernement de la Guinée Équatoriale pour contenir les tensions inflationnistes sont les suivantes :

La signature d'un accord de partenariat avec la Serbie pour l'importation des produits alimentaires à des prix modérés.

La signature d'un accord avec la Serbie afin d'implanter des sociétés de production de produits alimentaires en Guinée Equatoriale.

L'élimination de divers taux tarifaires dans les différents ports du pays.

Au Tchad : ***le niveau général des prix à la consommation des ménages a augmenté de 0,6% en juin 2023 par rapport au mois de mai 2023. Comparé à la même période de l'année dernière, les prix ont augmenté de 4,0%. En moyenne sur les douze derniers mois, le taux d'inflation en juin 2023 atteint 7,5 %, dépassant ainsi le seuil de 3 % fixé par la CEMAC.***

La hausse de l'inflation résulte principalement de l'augmentation des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+14,9%), des « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+2,6%) et des « Transports » (+5,1%).

La hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées est expliquée principalement par la hausse des prix de : Pains et céréales (+16,0%), Viande (+9,5%), Lait, fromage et œuf (+20,7%), Huiles et graisses (+24,1%), Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie (+10,3%), Légumes et tubercules (+17,3%) et Produits alimentaires n.c.a (+30,8%).

La hausse des prix de la fonction transport est expliquée principalement par l'augmentation des prix de carburants et lubrifiants (+10,3%) suite à la valorisation du prix du gas-oil à la pompe par le Gouvernement et la pénurie de carburant pendant la période de révision de la raffinerie de Djarmaya.

Selon la volatilité des produits, la hausse des prix est imputable à l'augmentation des prix des Produits frais et des Produits hors Energie et produits frais respectivement de 11,5% et de 12,9%.

Suivant le secteur de production, les prix des produits du Secteur primaire et du Secondaire ont augmenté respectivement de 17,4% et de 8,8%.

Suivant l'origine des produits, les prix des Produits locaux, ceux des Produits importés ont connu des hausses respectives de 9,6% et de +10,8%.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Dans le souci de contenir l'inflation le Gouvernement tchadien a pris depuis 2020 certaines mesures notamment :

L'exonération des droits et taxes à l'importation des produits alimentaires et médicaux et des matériels médicaux par Arrêté n°076/PR/MFB/DGSDDI/2020 du 24avril 2020 ;

La déclaration d'urgence alimentaire par Décret n° 1520/PCMT/PMT/2022 du 11 juin 2022.

VI. LES CAUSES DE L'INFLATION DANS LA CEMAC

L'augmentation des prix au premier semestre 2023 dans la CEMAC a été le fruit d'une combinaison de facteurs internes et externes.

Sur le plan interne, la mise en œuvre d'une politique budgétaire restrictive matérialisée par la réduction des subventions sur les prix des hydrocarbures a conduit à l'augmentation des prix du carburant dans certains pays de la Sous-région nourrissant ainsi les pressions inflationnistes dans la CEMAC. En outre, les problèmes climatiques et environnementaux ont perturbé la production vivrière dans la zone, débouchant sur un accroissement généralisé de l'inflation alimentaire.

L'insécurité en RCA à laquelle il faut ajouter la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun ont contribué à gripper l'offre et à alimenter les tensions inflationnistes dans la Sous-région. Enfin, les actions spéculatives sur les marchés locaux ont créé les pénuries artificielles et auraient contribué à l'augmentation des prix.

Sur le plan externe, l'inflation importée, les perturbations persistantes des circuits d'approvisionnement internationaux et les effets de la guerre russo-ukrainienne ont affecté les prix. Cette situation se traduit par l'augmentation des coûts des importations d'hydrocarbures, des prix des intrants agricoles et des engrais. Cela a eu pour conséquence le renchérissement du prix de l'énergie et la contraction de l'offre dans la Sous-région. Ainsi, en dépit d'un coût du fret en recul et d'une légère détente de l'inflation mondiale, les facteurs externes continuent d'alimenter l'inflation domestique.

Toutefois, le resserrement de la politique monétaire de la BEAC, les mesures d'accompagnement prises par les Etats et la reprise à un rythme plus lent que celui attendu de l'économie chinoise ont entre autres contribué à contenir l'inflation à un niveau plus bas que celui qui aurait été observé sans ces actions.

VII. PERSPECTIVES 2023

L'inflation mondiale a ralenti au cours du premier semestre 2023, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. À moyen terme, les pressions inflationnistes mondiales devraient sensiblement baisser, en liaison avec le recul des prix internationaux des produits de base consécutive à la diminution de la demande mondiale.

Dans la Zone CEMAC, les effets de la hausse des prix des carburants à la pompe et du dérèglement climatique qui entrainerait des incertitudes sur l'offre vivrière seraient responsables d'une hausse du niveau général des prix de 6,1 % en moyenne annuelle à fin décembre 2023, après son niveau de 5,6 % en 2022.

Les premiers signes d'un essoufflement des tensions inflationnistes s'observeraient à moyen terme. Plus précisément, l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC aurait atteint son pic de 6,6 % au deuxième trimestre 2023, et amorcerait sa décélération. Elle reviendrait, toute chose égale par ailleurs, autour de la norme communautaire de 3 % courant 2024 et y demeurerait en 2025.

Dans un contexte caractérisé par les perturbations du secteur financier dans les économies avancées, le niveau élevé de l'inflation, les effets de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, l'héritage de trois années de pandémie de Covid-19 et le conflit armé au Soudan, la trajectoire de l'inflation dans la CEMAC serait influencée par la confrontation de facteurs aux effets opposés d'origines externe et domestique.

Au titre des facteurs inflationnistes, (i) le relèvement des prix des carburants dans certains pays de la Zone ainsi que (ii) les perturbations climatiques et les risques sécuritaires liées à la situation en République Centrafricaine, dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest du Cameroun et plus récemment au Soudan devraient constituer les principaux risques pour la sous-région, couplée à (iii) des relèvements salariaux qui contribueraient à entretenir la spirale inflationniste.

A l'inverse, les principaux facteurs déflationnistes à moyen terme sont (i) la modération anticipée de l'inflation importée, liée à la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, (ii) la modération du coût du fret maritime du fait de l'amélioration du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et (iii) l'atonie de la demande domestique.

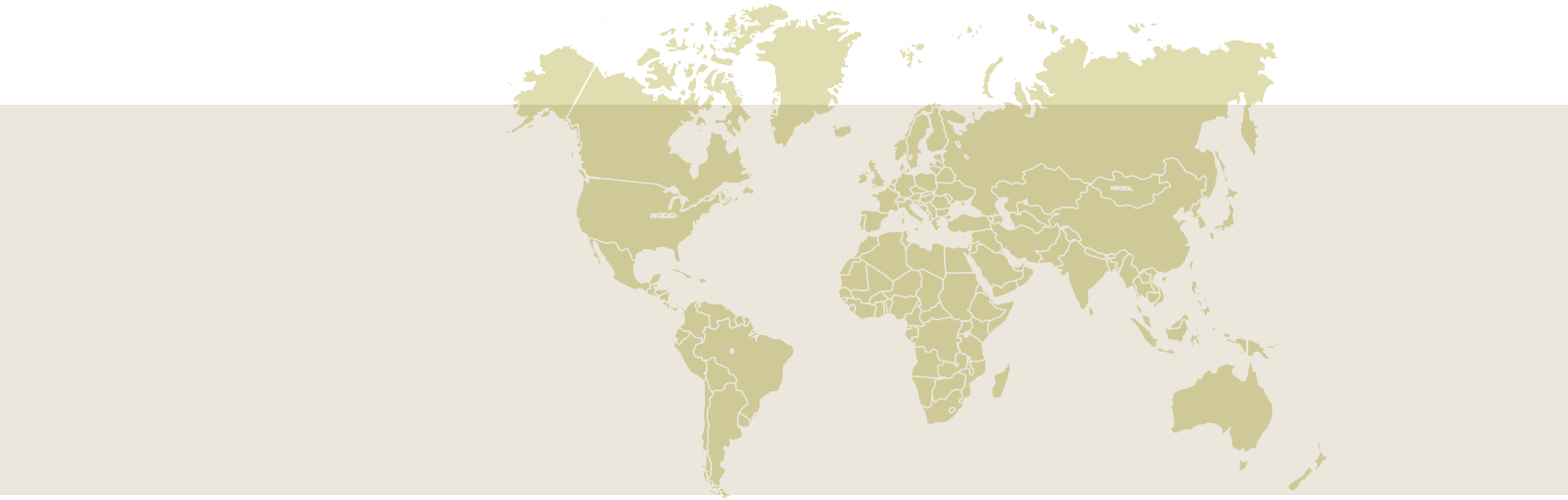

VIII. CONCLUSION GENERALE

A fin juin 2023, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 6,6%, dépassant le seuil communautaire de 3,0% dans tous les États membres, tiré principalement par le niveau atteint au Cameroun. Sur l'ensemble de l'année, l'inflation continue sa tendance haussière dans les pays de la CEMAC contrairement à la plupart des pays dans le monde. A fin décembre 2023, le taux d'inflation se situerait à 6,1 % après 5,6 % en 2022, tiré entre autres par les effets de la hausse des prix des carburants à la pompe et du dérèglement climatique.

Après l'ensemble des mesures prises par les Etats et la Banque centrale, conjuguée à la décélération des prix au niveau mondial, les premiers signes d'un essoufflement des tensions inflationnistes s'observeraient à moyen terme. Ainsi, après le pic de 6,6 % probablement atteint au deuxième trimestre 2023, l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC devrait commencer sa décélération pour revenir autour de la norme communautaire de 3 % courant 2024.

ANNEXES

Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)

Indice CEMAC base 100=2019		Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis			Contributions (%)	
PAYS	PONDÉRATIONS	Juin-22	Mars-23	Avr-23	Mai-23	Juin-23	1 mois	3 mois	12 mois	Mensuelle	Annuelle
CAMEROUN	52,4	110,9	117,8	118,6	119,1	119,8	0,6	1,7	8,0	74,9	74,0
RCA	3,4	111,7	115,1	113,9	115,0	114,4	-0,5	-0,6	2,4	-4,3	1,5
CONGO	9,3	106,2	108,5	109,1	109,4	110,5	1,0	1,8	4,1	19,5	6,3
GABON	8,8	106,7	109,7	110,0	110,5	110,8	0,3	1,0	3,9	5,1	5,8
GUINÉE ÉQUATORIALE	9,5	110,1	112,1	111,6	111,6	110,6	-0,9	-1,3	0,4	-18,4	0,7
TCHAD	16,5	110,6	116,1	114,2	114,4	115,1	0,6	-0,9	4,0	23,3	11,7
CEMAC	100,0	110,0	115,3	115,4	115,8	116,3	0,4	0,9	5,7	100,0	100,0

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 3 Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)

FONCTIONS	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,5	6,4	5,3	7,9	4,1	14,9	10,8
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	4,3	2,1	2,0	3,1	3,0	6,0	3,5
Articles d'habillement et chaussures	4,4	4,8	1,5	4,8	3,4	5,3	4,4
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	2,6	-0,1	2,1	3,8	3,5	2,6	2,6
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	8,6	3,8	3,0	4,4	5,4	5,6	7,0
Santé	0,7	3,9	1,4	2,2	5,3	1,0	1,4
Transports	8,1	25,2	1,3	0,8	10,5	5,1	7,0
Communication	0,9	2,9	0,3	0,8	0,6	-0,1	0,7
Loisirs et culture	1,8	4,0	2,3	1,6	1,4	6,3	2,2
Enseignement	3,5	8,7	1,4	2,2	1,1	-0,2	2,7
Restaurants et Hôtels	7,3	2,6	3,1	5,4	0,5	5,6	5,8
Biens et services divers	6,0	5,0	2,0	4,0	1,1	0,3	4,8
Global	7,7	5,5	3,4	5,1	4,2	7,5	6,6

Source : Nos calculs (CEMAC)

Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)

Libellé	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Indice produit frais	12,5	5,3	7,9	8,5	1,2	11,5	10,0
Indice Énergie	4,1	-0,5	6,2	2,2	5,7	5,2	4,6
Hors produits frais et Énergie	6,9	5,9	5,5	5,5	4,8	12,9	5,3
Local	8,2	6,0	5,2	5,0	4,8	9,6	7,7
Importé	6,0	4,2	8,2	6,0	2,9	10,8	6,1
Primaire	12,9	6,2	7,8	8,9	4,0	17,4	12,5
Secondaire	7,2	4,5	7,1	5,1	4,4	8,8	6,9
Tertiaire (services)	4,8	7,0	3,5	3,2	2,4	3,1	4,4
Non durable	11,0	5,0	16,7	7,0	4,0	12,1	10,2
Semi-Durable	4,6	4,6	-1,6	5,0	3,3	7,5	3,0
Durable	5,1	3,4	3,9	4,9	7,5	2,1	5,1
Services	4,9	7,0	3,5	3,2	2,4	3,1	4,4

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %)

PAYS	Pondération	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avr-23	Mai-23	Juin-23
CAMEROUN	52,4	6,5	6,8	7,1	7,3	7,5	7,7
RCA	3,4	6,4	6,9	7,1	5,8	5,6	5,5
CONGO	9,3	3,2	3,3	3,2	3,3	3,3	3,4
GABON	8,8	4,5	4,7	4,9	5,0	5,1	5,1
GUINÉE ÉQUATORIALE	9,5	5,0	5,1	5,1	5,0	4,7	4,2
TCHAD	16,5	6,4	6,9	7,4	7,6	7,6	7,5
CEMAC	100,0	5,9	6,2	6,4	6,5	6,6	6,6

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 6 : Variation en moyenne annuelle au mois (m) des indices des fonctions de consommation (en %)

FONCTION DE CONSOMMATION	Pondération	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avr-23	Mai-23	Juin-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3860,3	10,7	11,0	11,3	11,3	11,1	10,8
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	296,3	3,5	3,6	3,7	3,7	3,7	3,5
Articles d'habillement et chaussure	795,7	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,4
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1385,2	1,7	1,9	2,1	2,2	2,3	2,6
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	463,0	5,3	5,8	6,3	6,7	6,9	7,0
Santé	394,5	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,4
Transport	961,8	3,2	3,8	4,6	5,7	6,4	7,0
Communication	380,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Loisir et culture	271,3	2,0	2,1	2,2	2,3	2,2	2,2
Enseignement	263,6	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,7
Restaurant et hôtel	534,5	5,5	5,7	6,0	6,1	6,0	5,8
Biens et services divers	392,9	3,6	3,9	4,1	4,4	4,6	4,8
CEMAC	10000,0	5,9	6,2	6,4	6,5	6,6	6,6

Source : Nos calculs (CEMAC)

Tableau 7 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices de la nomenclature secondaire (en %)

Libellé	Pondération	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avr-23	Mai-23	Juin-23
Indice produit frais	1774,2	8,4	8,7	9,0	9,2	9,5	10,0
Indice Énergie	923,2	1,4	1,9	2,5	3,1	3,8	4,6
Hors produits frais et Énergie	7303,4	4,4	4,7	5,0	5,1	5,2	5,3
Local	7030	5,9	6,3	6,7	7,1	7,4	7,5
Importé	2970	5,1	5,3	5,6	5,8	6,0	6,0

Source : Nos calculs (CEMAC)

Graphique 3 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %)

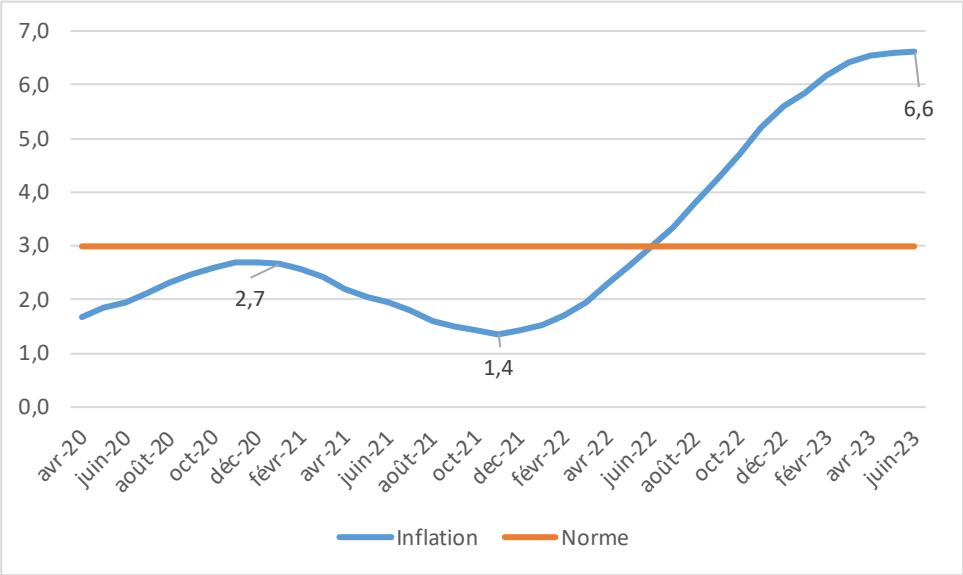

Graphique 4 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices de la nomenclature secondaire

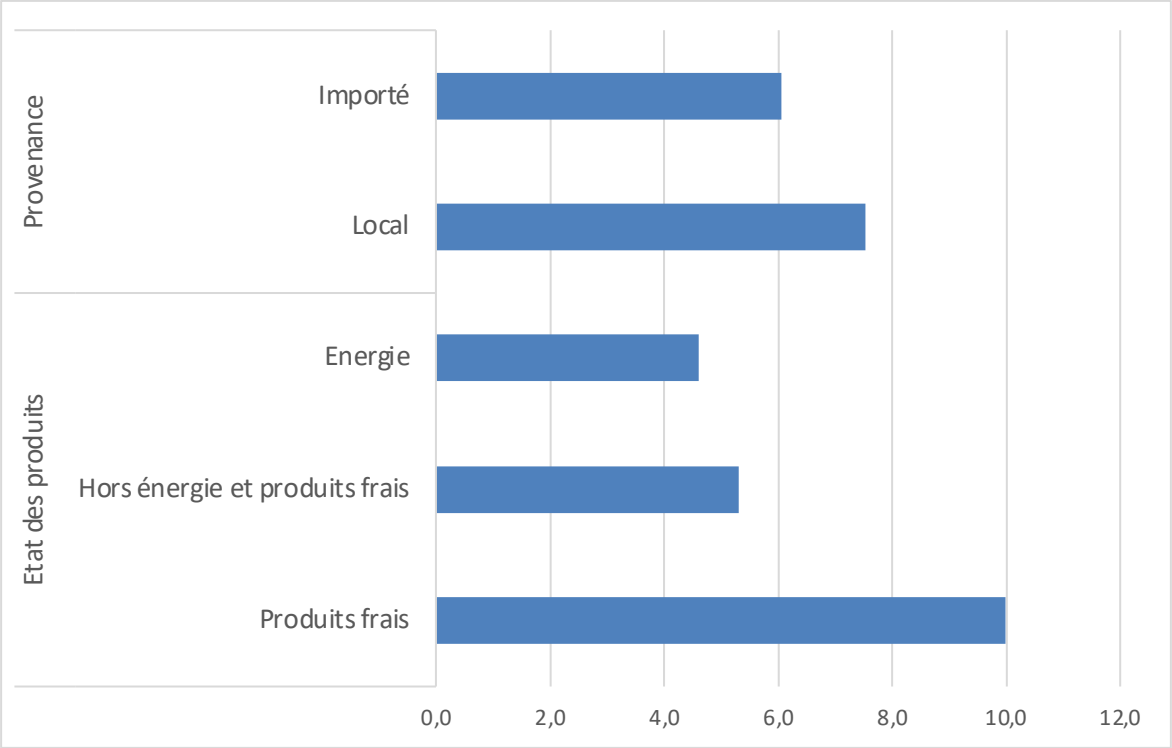

Graphique 5 : Évolution des cours du blé et du mais

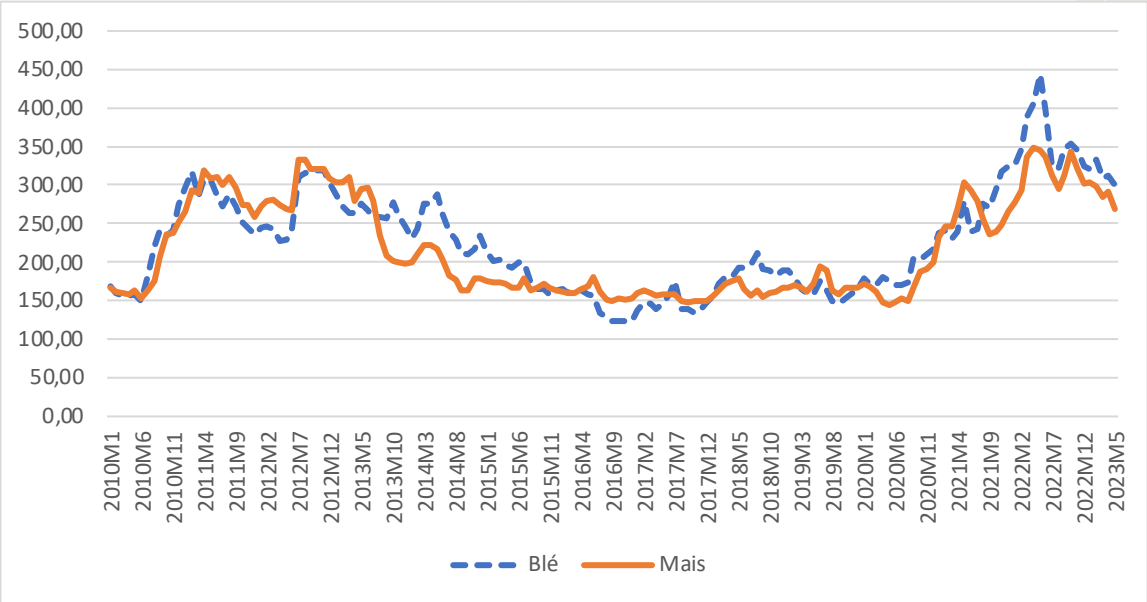

Graphique 6 : Évolution des cours des principaux aliments et du pétrole brut sur le marché international

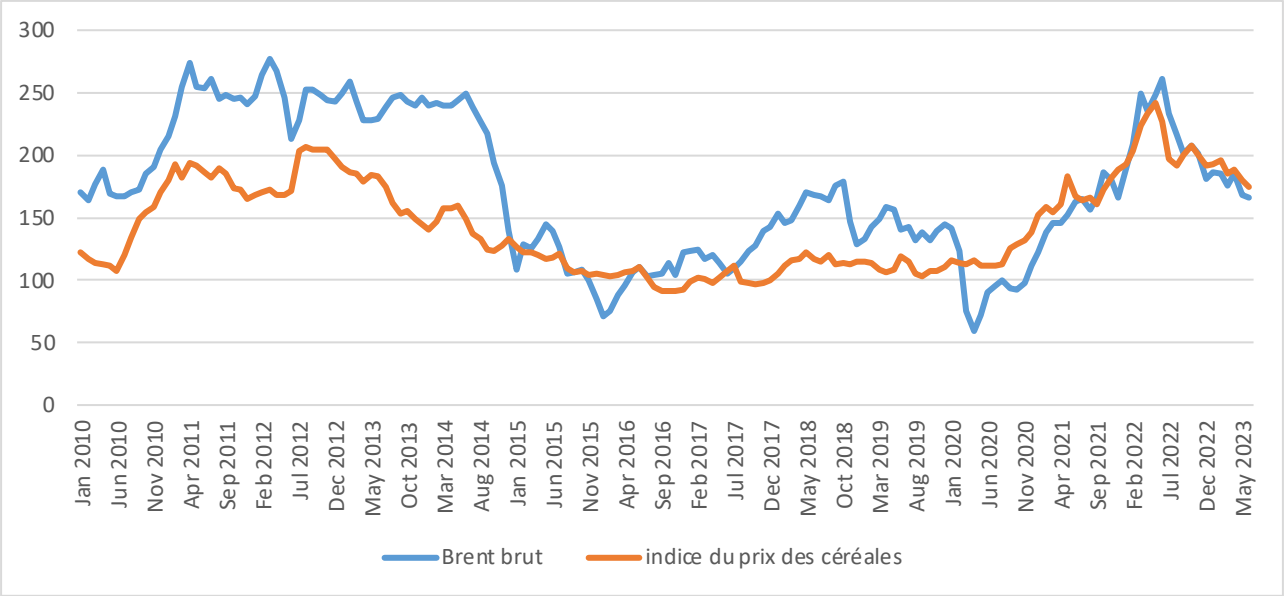

CONTRIBUTION À LA PRODUCTION DE LA NOTE

COORDINATION GÉNÉRALE :
Nicolas BEYEME NGUEMA,
Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière

SUPERVISION TECHNIQUE
Roland Marc LONTCHI T.
Directeur de la Statistique

PAYS :

- INS- Cameroun
- ICASEES – Centrafrique
- INS-Congo Brazzaville
- Direction Général de la Statistique – Gabon
- INEGE – Guinée Équatoriale
- INSEED – Tchad

INSTITUTIONS :

- Commission CEMAC
- Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)
- AFRISTAT
- AFRITAC-Centre
- PREF-CEMAC

FINANCEMENT :
Fonds de Développement Communautaire

INFORMATIONS ET CONTACT
Commission de la CEMAC
Département des Politiques Économique, Monétaire et Financière
Direction de la Statistique

Tél : 00237 657 10 40 94
00237 555 001 694
Email : lontchir@cemac.int
www.cemac.int

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Ce document a été réalisé avec l'appui financier du Fonds de Développement de la Communauté de l'Afrique Centrale (FODEC)